

Association Sportive et de Loisirs de la Gendarmerie d'Alsace

AUTORISATION PARENTALE – DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ – AUTORISATION DE TRANSPORT SAISON 2024/2025

L'enfant doit remplir les conditions suivantes pour pratiquer l'activité sportive au sein de l'ASLGA :

- avoir la condition d'âge révolue en fonction la section au moment de l'inscription ;
- être en possession du questionnaire de santé ou d'un certificat médical daté de moins de 3 mois précisant la « non-contre indication à la pratique de l'activité » ;
- être à jour de ses cotisations ;
- avoir eu connaissance du règlement intérieur ASLGA et de la section et s'y conformer.

Je soussigné(e)(Nom, Prénom, lien de parenté)

Autorise mon enfant (Nom, Prénom)

Né(e) leà.....

- à s'inscrire l'une des sections : de l'ASLGA et décharge l'association de toutes responsabilités en dehors des heures de cours ;

- à être remis aux pompiers et/ou au SAMU afin d'être transporté d'urgence au centre hospitalier le plus proche, en cas de problème de santé ou de blessures jugées graves par le moniteur.

Fait à Strasbourg, le

(signature précédée de la mention « lu et approuvée »)

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)(Nom, Prénom, lien de parenté)

parent ou responsable légale de (Nom, Prénom enfant)

accepte par la présente que les photos (groupe et/ou individuelle) sur lesquelles figure :

..... (Nom, Prénom enfant)

puissent être utilisées uniquement à des fins associatives par l'ASLGA.

En aucun cas, l'association ne cèdera les photos visées à des tiers.

Fait à Strasbourg, le

(signature précédée de la mention « lu et approuvée »)